

République Française - Département de la Savoie

773-200055762-20240125-DEL2024-012-DE Date de télétransmission : 02/02/2024

Arrondissement d'Albert d'ice

Votants: 27

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Présents: 22 Conseillers en exercice: 29

Présents: Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Azélie Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly -Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic -Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain

Excusés: Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Azélie Chenu) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) -Amélie Viallet

Absents: Franck Chenal - Charley Mingeon Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 janvier 2024 Date de publication : 2 février 2024

Délibération n°2024-012 - Accord-cadre à bons de commande - aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics - approbation du projet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, ainsi que des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Considérant la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché,

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le marché à bons de commande relatif aux travaux d'aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics sur l'ensemble de la Commune d'Aime-la-Plagne est à relancer.

Elle indique que ce marché à bons de commande sans minimum et avec maximum serait conclu pour une période initiale de l an du ler juin 2024 au 31 mai 2025 et qu'il pourrait être reconduit par période successive de I an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 mai 2028.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot I	La vallée : le chef-lieu d'Aime, Villaroland, Villette, Centron & Le Villaret
Lot 2	Les versants : Tessens, Charves, Longefoy, Montalbert, Montvilliers, Granier, Montgirod

Madame le Maire indique que la procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert et qu'elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour un montant annuel maximum par lot de 1 500 000 €.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le projet d'accord-cadre pour l'aménagement et gros entretien des voiries et stationnements publics ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal;
- D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la consultation et aux marchés à intervenir à l'issue de cette consultation.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.